

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER
CMCAS CHARTRES-ORLEANS
EXERCICE 2018**

La commission de Contrôle Financier de la CMCAS s'est réunie le mercredi 15 mai 2019 au siège de la CMCAS de Chartres-Orléans.

Etaient présents en leur qualité de membres titulaires ou suppléants de la Commission de Contrôle :

- PETRAULT-AUDINET Yves
- SANDEYRON Daniel
- ALLAIS Jean-Charles
- DUMONTET Eric
- BARBE Pascale (trésorière adjointe)

Absents excusés

- MANIDREN Laurence
- BAPTISTE Jean Claude
- CENE Joël
- TRANCHON Claude

Rappel de la mission de la CCF :

Contrôler la gestion du budget selon l'article 20 du règlement commun des CMCAS et sur la base du règlement type d'une CCF (en date du 19/05/2011) qui définit les prérogatives de la CCF dans son article 9. Le président de la CCF a, dès le début de son mandat, fixé les orientations de la commission.

Se concentrer sur l'analyse budgétaire permettant d'apprécier au mieux l'utilisation de la dotation annuelle, en volume, mais aussi sa destination et surtout pour qui ? (qui bénéficie – nombre de bénéficiaires concernés ?).

L'analyse des documents comptables ne doit être étudiée qu'en vue de l'AG avec comme objectif un regard attentif sur la gestion financière de la CMCAS. Analyse de la nécessité – besoins (investissements importants, provisions pour problématique financière particulière...) face à la disponibilité des fonds.

La CCF s'est réunie 3 fois depuis la dernière AG de la CMCAS.

- Le 10/01/2019, le 18/03/2019 et le 15/05/2019

Liste des documents reçus pour l'analyse :

Les documents budgétaires :

- Les états budgétaires réguliers remis en cours d'exercice
- Le budget primitif et les orientations budgétaires.

Les documents de l'Arrêté des comptes annuels de l'exercice 2018 :

- L'attestation de l'audit sur les comptes annuels par l'expertise comptable.
- Le compte de résultat Charges et Produits,
- Le compte de Bilan Actif et Passif,
- L'annexe au compte de résultat et au bilan,
- L'état de rapprochement comptabilité – budget,

Analyse du budget 2018 :

En fin d'exercice 2018, nous terminons l'exercice avec un déficit de 82 103,58 € et un reliquat de 559 893,06 €.

Commentaires :

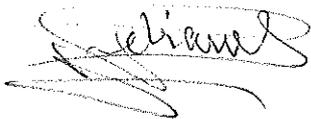
1. Nous nous félicitons que le CA tienne compte des remarques des précédents CCF par rapport aux réserves.
2. La commission a pu procéder à un suivi budgétaire au fil de l'eau et à l'étude de l'audit comptable.
3. A la lecture de ces documents la commission émet un avis favorable pour l'approbation du budget annuel 2018.
4. La CCF avait demandé que les différentes sections remontent la liste de leurs matériels pour une vision globale et actualisée du patrimoine. A ce jour, n'ayant aucune réponse, nous réitérons notre demande avec une date butoir au 30 septembre 2019
5. La commission prend note des bons résultats obtenus par les élus CMCAS par leur implication dans la gestion et du respect des orientations. L'excédent comptable constaté se justifie par le fait de pouvoir financer des besoins futurs en investissement lourd (entretien du patrimoine).

Suggestions de la CCF.

- ❖ Le nouveau tableau de suivi budgétaire devrait faire ressortir le nombre de bénéficiaires par activité réalisée par rapport à la prévision, comme demandé dans les précédentes suggestions de la CCF, ainsi que la réalisation ou non des activités, sans oublier le nombre de participants réels.
- ❖ La présentation du budget primitif (non voté à cette date) par le trésorier de la CMCAS n'a pu être faite lors de la dernière réunion CCF.

Les membres titulaires présents de la CCF.

PETRAULT-AUDINET Yves



SANDEYRON Daniel



ALLAIS Jean-Charles



DUMONTET Eric

